

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA RESIDENCE AUTONOMIE PRE BLANC

L'estimation des dépenses et des recettes du budget annexe de la Résidence autonomie Pré Blanc (RPA) pour 2019 permet de proposer un budget constant et sans rupture par rapport aux exercices antérieurs. Il se caractérise principalement par une augmentation de la subvention versée par le CCAS permettant l'équilibre du budget mais également la régulation du prix de journée moyen à la charge des résidents.

Prévisions budgétaires par section

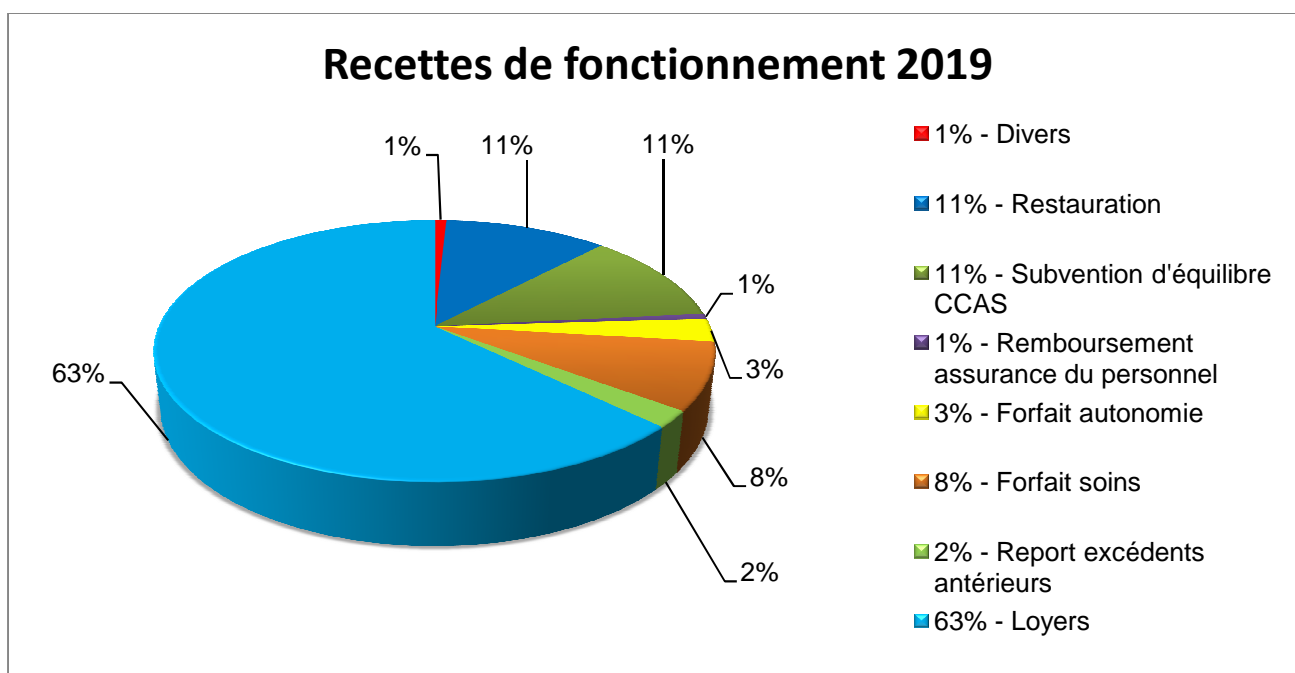
Le budget prévisionnel 2019 propose une section de fonctionnement d'un montant de 750 000 € et une section d'investissement à 72 500 €.

Le tarif moyen d'hébergement (prix de journée), d'un montant de 22,16 €, progresse de 1% par rapport à celui de 2018 (21,94 €)

BP 2018		BP 2019	
Section Fonctionnement	Section Investissement	Section Fonctionnement	Section Investissement
742 014 €	74 132 €	750 000 €	72 500 €

I-Fonctionnement

I-A Recettes de fonctionnement



	BP 2018	BP 2019	Différence	Ecart
Divers - Produits exceptionnels	6 200 €	6 200 €	0 €	0 %
Restauration	82 000 €	84 000 €	2 000 €	2,4 %
Subvention d'équilibre CCAS	51 150 €	70 000 €	18 850 €	36,9 %
Assurance du personnel	5 000 €	5 000 €	0 €	0 %
Forfait autonomie	21 420 €	21 420 €	0 €	0 %
Forfait soins	74 471 €	61 901 €	- 12 570 €	- 16,9 %
Reports des résultats antérieurs	36 016 €	30 762 €	- 5 254 €	- 14,6 %
Loyers	465 757 €	470 717 €	4 960 €	1 %
Total des recettes	742 014 €	750 000 €	7 986 €	1,1 %

Les recettes totales du budget annexe de la RPA estimées pour 2019 s'élèvent à 750 k€ et progressent par rapport à celles de 2018 de 8 k€ pour les raisons suivantes :

- Hausse des recettes de :
 - La restauration en lien avec les hausses de recettes enregistrées en 2016 et 2017,
 - La subvention versée par le CCAS permettant d'équilibrer le budget et de contenir le prix de journée à 1% d'augmentation,
 - Des loyers réglés par les résidents.

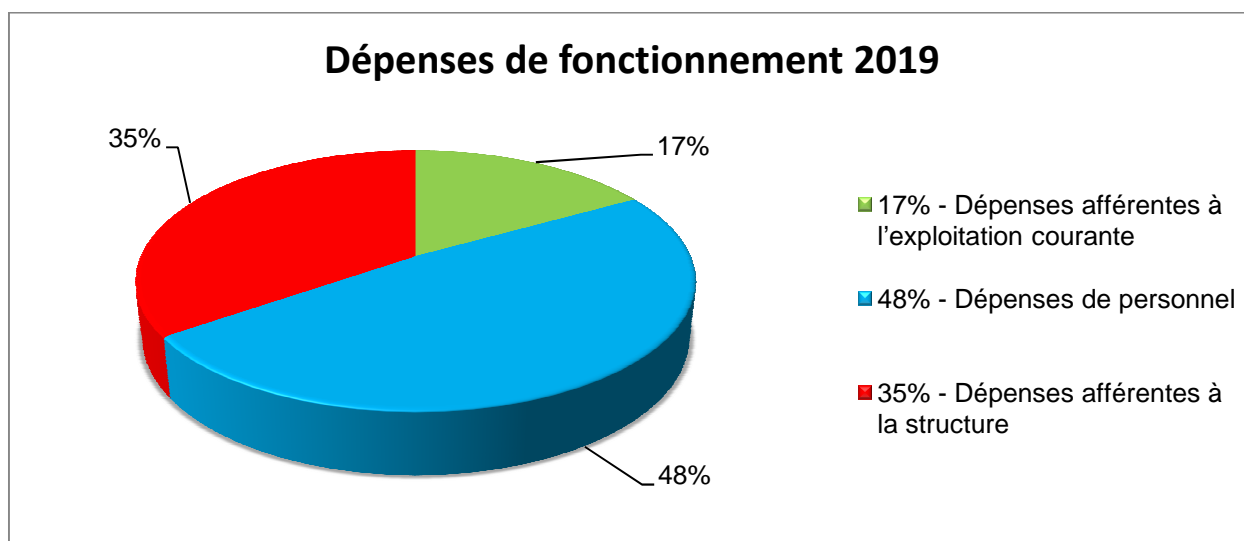
- Baisse des recettes de :
 - Reports des résultats antérieurs
 - Forfait soins (versé par l'Agence Régionale de Santé) – Cette recette sert à couvrir les dépenses engendrées par la section « soins » de la résidence Pré Blanc (infirmière, aide-soignante et médecin) qui sont en diminution du fait du départ à la retraite de l'infirmière et son remplacement par un agent au coût salarial plus faible.

I-B Dépenses de fonctionnement

1 – Répartition générale des dépenses

Les dépenses de fonctionnement de la RPA sont ventilées en 3 masses :

- Dépenses afférentes à l'exploitation courante (eau, énergie, alimentation, fournitures...)
- Dépenses afférentes au personnel
- Dépenses afférentes à la structure (location et charges, entretien et réparations, assurance...)



Dépenses	BP 2018	BP 2019	Différence	Ecart
Dépenses afférentes à l'exploitation courante	120 250 €	125 950 €	5 700 €	4,7 %
Dépenses de personnel	369 006 €	363 480 €	- 5 526 €	- 1,5 %
Dépenses afférentes à la structure	252 758 €	260 570 €	7 812 €	3,1 %
Total des dépenses	742 014 €	750 000 €	7 986 €	1,1 %

2 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante

Les prévisions des dépenses afférentes à l'exploitation courante pour 2019 s'élèvent à 126 k€. Elles augmentent de 5,7 k€ par rapport à celles de 2018 principalement en raison de la hausse des dépenses :

- D'énergie (+ 1,5 k€) afin de prendre en compte la hausse du prix du gaz
- De fourniture de repas pour la restauration (+ 4 k€) en prévision du renouvellement du marché début 2019.

3 – Dépenses de personnel

L'estimation des dépenses de personnel pour 2019 s'élève à 363,5 k€ et prévoit une diminution de 5,5 k€ par rapport au BP 2018. Cette baisse des dépenses s'explique par le départ à la retraite de l'infirmière remplacée par un nouvel agent dont le coût salarial est plus faible.

4 - Dépenses afférentes à la structure

Les prévisions de dépenses afférentes à la structure pour 2019 s'élèvent à 260,6 k€, et augmentent par rapport à 2018 de 7,8 k€ principalement pour les raisons suivantes :

- La hausse :
 - Du montant de la location des locaux par la SDH (+ 3 k€)
 - Des différentes maintenances, notamment :
 - Informatique (+ 0,3 k€) en raison de la mise en place d'un nouveau logiciel de facturation
 - Du système d'appel malade (+ 0,8 k€) pour un remplacement 24/24 et 7/7
 - Du budget alloué à la formation des agents (+ 0,7 k€)
 - Des taxes (+ 4,8 k€) en raison de la mise en place par la Métropole de la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets
- La baisse de la dotation aux amortissements de 2 k€

II-Investissement

BP 2018	BP 2019	Ecart	Evolution
74 132 €	72 500 €	- 1 632 €	- 2,2 %

A Recettes d'investissement

Dans l'attente du compte administratif permettant l'affectation du résultat de l'année N-1, les recettes d'investissement sont constituées :

- du FCTVA (4,3 k€)
- des amortissements (63,2 k€)
- du remboursement des cautions à l'occasion du départ de résidents (5 k€)

II-B Dépenses d'investissement

Il n'y a pour le moment, aucune prévision d'investissement pour 2019. Afin d'équilibrer cette section, des crédits ont été ventilés sur les lignes budgétaires des :

- Dépôt des cautions versées par les nouveaux résidents à leur arrivée (5 k€)
- Dépenses de mobilier, matériel, agencements divers, informatique... pour faire face aux dépenses qui pourraient se présenter.